Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12409
13 octobre 2010

Après Stockholm : conséquences pour les migrants et les demandeurs d'asile dans les Etats membres du Conseil de l'Europe

Proposition de résolution
déposée par M. Göran LINDBLAD et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Le Programme de Stockholm – le nouveau programme quinquennal pour la justice et les affaires intérieures adopté par les dirigeants de l'Union européenne en décembre 2009 - constitue le plan d'action de l'Union européenne pour les questions relatives aux migrations et à l'asile pendant la période 2010 - 2014.

Il définit le cadre des politiques de l'Union européenne dans ces domaines, encourage les efforts concertés contre la traite des êtres humains et défend la mise en place d'un système commun d'asile d'ici à 2012 ainsi que l'instauration d'une plus grande solidarité entre les Etats membres et les pays tiers.

Bien qu'il n'engage que les 27 Etats membres de l'Union européenne, le Programme de Stockholm aura nécessairement des répercussions sur l'ensemble des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il est donc essentiel que l'Assemblée parlementaire prenne en compte les éventuelles conséquences des actions de l'Union européenne sur l'Europe élargie.

Le Conseil de l'Europe doit contribuer à la mise en œuvre du Programme de Stockholm, mais il doit aussi étudier les lacunes qui existent dans ce programme, plus particulièrement lorsque ces lacunes concernent des questions liées aux droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Les normes et l'approche du Conseil de l'Europe relatives aux droits de l'homme doivent être mieux prises en compte dans la politique et la pratique de l'Union européenne et, pour que le Conseil de l'Europe soit efficace, il doit veiller à ce que ses travaux aient un impact au niveau de l'Union européenne.

Le but de la présente proposition de résolution est donc de mettre en avant les priorités que le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire devraient adopter à la lumière du programme de Stockholm.

Signé (voir au verso)

Signé[1]*:*

LINDBLAD Göran, Suède, PPE/DC
ALIGRUDIĆ Miloš, Serbie, PPE/DC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
GROTH Annette, Allemagne, GUE
HERASYM'YUK Olha, Ukraine, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
KÜHNEL Franz Eduard, Autriche, PPE/DC
LAMBERT Geert, Belgique
MEMECAN Nursuna, Turquie, ADLE
NESSA Pasquale, Italie, PPE/DC
O'REILLY Joseph, Irlande, PPE/DC
OLSSON Kent, Suède
PUIG i OLIVE Lluís Maria, de, Espagne, SOC
SEYIDOV Samad, Azerbaïdjan, GDE
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
TINDEMANS Elke, Belgique
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
VRETTOS Konstantinos, Grèce, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste